



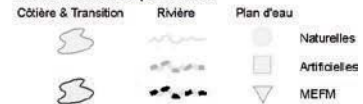
Globalement la qualité n'est pas satisfaisante sur **l'Ardon (R184 D)** et **l'aval de l'Ailette (R184 C et E)**. L'amélioration passe par le traitement des eaux pluviales de l'agglomération de Laon, par une restauration de la dynamique fluviale naturelle de ces masses d'eau, et par la réduction de la présence de pesticides dans les eaux de l'Ardon, liée à des usages non agricoles.

L'état de dégradation de **la masse d'eau souterraine 3106**, par les nitrates et les pesticides, amène à proposer des actions de forte ampleur à l'échelle de cette masse d'eau. Les aires d'alimentation de captages devront être protégées en priorité.



Légende :

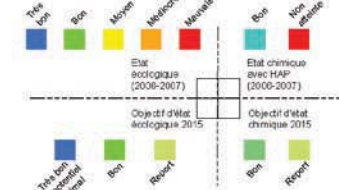
Masses d'eaux superficielles



Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



Occupation du sol



Masses d'eaux souterraines



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 9 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur trois STEP (<2000 eh)	R184E			C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	UH			C	
Eaux pluviales des collectivités 4,8 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités	Laon			C	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	R184D	■		C,P	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 5,3 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■		A, E	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R184D, E	■		A	●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH	▲		A, E	●
Transferts 0,6 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH	■		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R184D, E			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 1,3 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration de la dynamique fluviale naturelle	R184C, D, E			C, P	
	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau - définir des programmes pluriannuels d'entretien et de restauration	UH			C, E	
Zones humides et littoral 0,8 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment les Tourbières et coteaux de Cessières et Montbavin, collines orientales du Laonnois et marais de l'Ardon	R184D, E			C, P	
Gestion quantitative							
Prélèvements	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau - maintenir un débit réservé favorisant la circulation et la reproduction des espèces aquatiques	R184C			C, E	
Connaissance							
Connaissance 0,6 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction - notamment sur la ville de Laon	184 D et E			I, C	●
autres : 0.7 M€ ; Total = 23 M€							

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



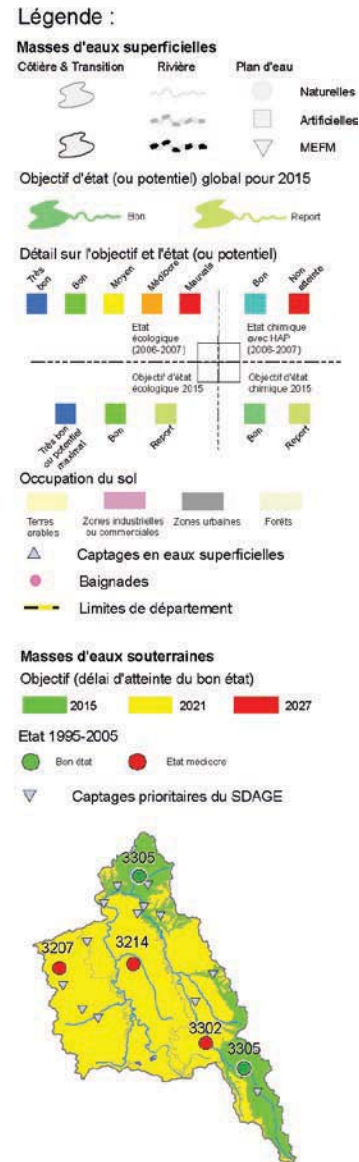
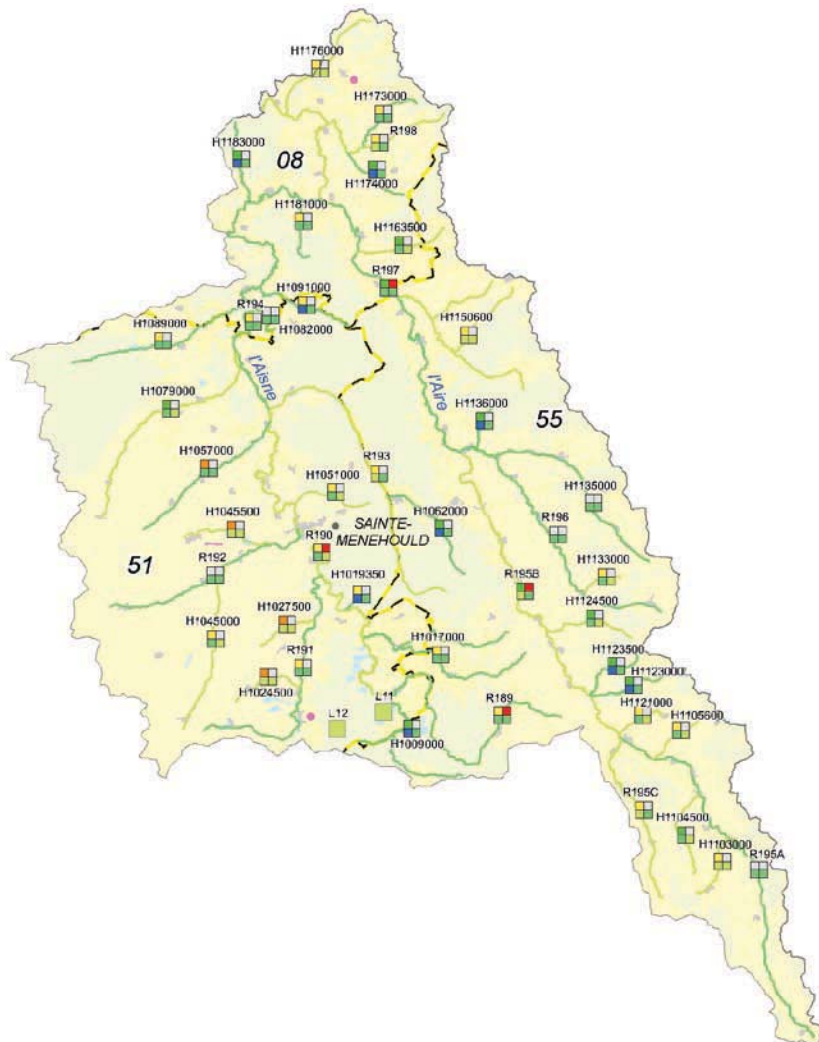
La qualité biologique est satisfaisante sur l'ensemble de l'unité. Cependant elle devra être renforcée sur l'Aire (R195A, 195B, 197), la Cousance (R196) et l'Ezrule (195C) par une restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique.

Une amélioration de la qualité physico-chimique est nécessaire pour l'Aisne, sur la masse d'eau R190.

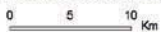
Les enjeux importants du bassin sont en particulier la lutte contre l'érosion – Aire amont (R195A), Ezrule (R195C), Cousance (R196), Aisne à l'amont

du confluent de Coubreuil et à l'aval du confluent de La Biesme (R189 et 194), et l'Agron (R198) –, la suppression des rejets ponctuels des bâtiments d'élevage en zone non vulnérable (R198, 189 et 195A) et la préservation des zones humides d'intérêt majeur (vallée de l'Aisne, étangs d'Argonne).

Les masses d'eau souterraines sont fortement exposées aux produits phytosanitaires et aux nitrates. Aussi des mesures de limitation des apports devront être prises afin de ne pas aggraver la situation (3305) ou pour l'améliorer (3214-3207).



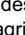
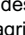
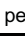
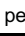
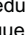
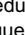
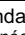

Masses d'eaux superficielles







Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<i>Réduction des pollutions ponctuelles</i>							
Eaux usées des collectivités 15 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur deux STEP (<2000 eq)	R195 B R193			C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	UH			C	
Industries et artisans 0,7 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - préconisation du zéro rejet pour un établissement industriel (traitement de surface)	R191			I	
Elevages 1,9 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage - pour les élevages les plus pénalisants, hors zone vulnérable	R198			A, E	
<i>Réduction des pollutions diffuses agricoles</i>							
Apports de fertilisants et pesticides 25 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	3302, 3214, 3207			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R197, 199			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 11 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	3214, 3207			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R197, 199			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R194, 195A, 195C, 196, 189			A	
<i>Protection et restauration des milieux</i>							
Rivières 8,1 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - entretien/Plantation des ripisylve répartis sur le bassin	UH				
	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration de la dynamique fluviale naturelle	R190, 192, 193, 195A,B,C, 196, 198			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins	UH			C, P	
	25	Maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	R195A, B, C, R196			A	
Zones humides et littoral 0,5 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment vallée de l'Aisne, prairie d'Autry	R194, 197			C, P	
<i>Connaissance</i>							
Connaissance 0,4 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R189, 190, 197			C, I, E	
autres : 0,3 M€ ; Total = 64 M€							

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



La qualité biologique n'est pas satisfaisante sur l'ensemble de l'unité.

L'amélioration doit porter sur la qualité physico-chimique de la rivière **Aisne (R211)**, en particulier sur le paramètre azote.

Les principaux enjeux de cette unité sont la restauration et/ou l'entretien de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur l'ensemble du

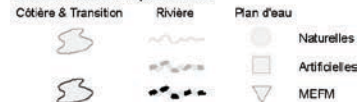
bassin ainsi que la lutte contre l'érosion sur **la Crise (R212), le ru de Retz (R213), le ru d'Hozien (R214) et le ru de Vandy (R215)**.

L'état de dégradation des **masses d'eau souterraines** par les nitrates et les pesticides amène à proposer des actions à l'échelle de ces masses d'eau. Les aires d'alimentation de captages devront être protégées en priorité (notamment celles des environs de Soissons), en incluant une réflexion sur d'autres paramètres (HAP, métaux...).



Légende :

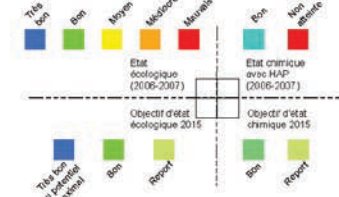
Masses d'eaux superficielles



Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



Occupation du sol



Masses d'eaux souterraines

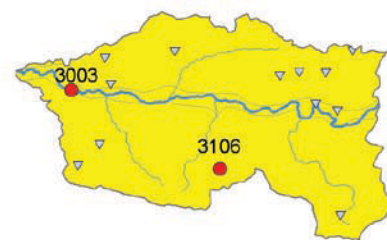
Objectif (délai d'atteinte du bon état)



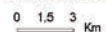
Etat 1995-2005



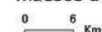
Capotages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 13 M€*	1	Création de station d'épuration - une station <2 000 eh	R211			C	
	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur 2 STEP (<2 000 eh)	R211, 213			C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	R213, 215			C	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 11 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH			A, E	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	UH			A	●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE	UH			A, E	●
Transferts 7,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	UH			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R212, 213, 214, 215			A	●
Protection et restauration des milieux							
Rivières 2,8 M€*	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau - définir des programmes pluriannuels d'entretien et de restauration	R213, 214, 215			C, E	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - frayères à brochet - lutte contre les espèces invasives, élimination de la renouée du Japon	R211			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins (sur R212) et amélioration de la franchissabilité de 3 barrages (sur R211)	R211, 212			C, P	
Connaissance							
Connaissance 0,3 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R211, 212			C, I, E	●
autres : 4,4 M€ ; Total = 39 M€							

Signale des actions contribuant à protéger les captages, les nappes, le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Globalement la qualité biologique sur cette unité est bonne, excepté sur **l'Aisne en aval de Rethel et sur la Vaux (R203)**.

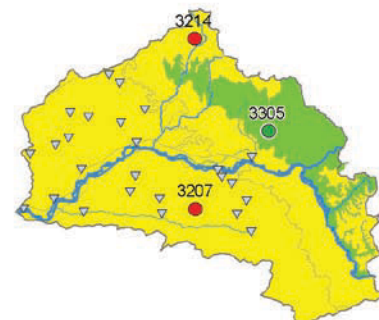
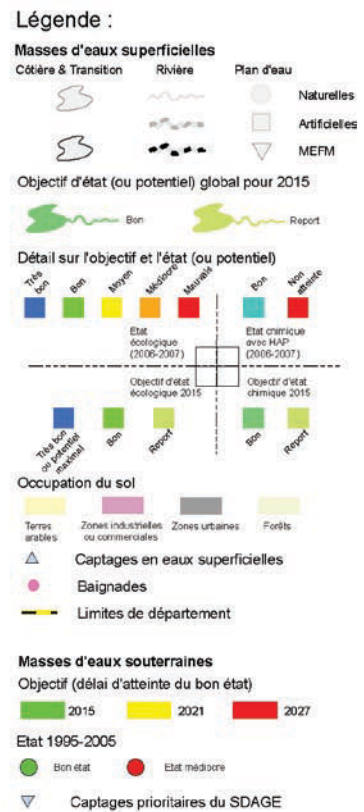
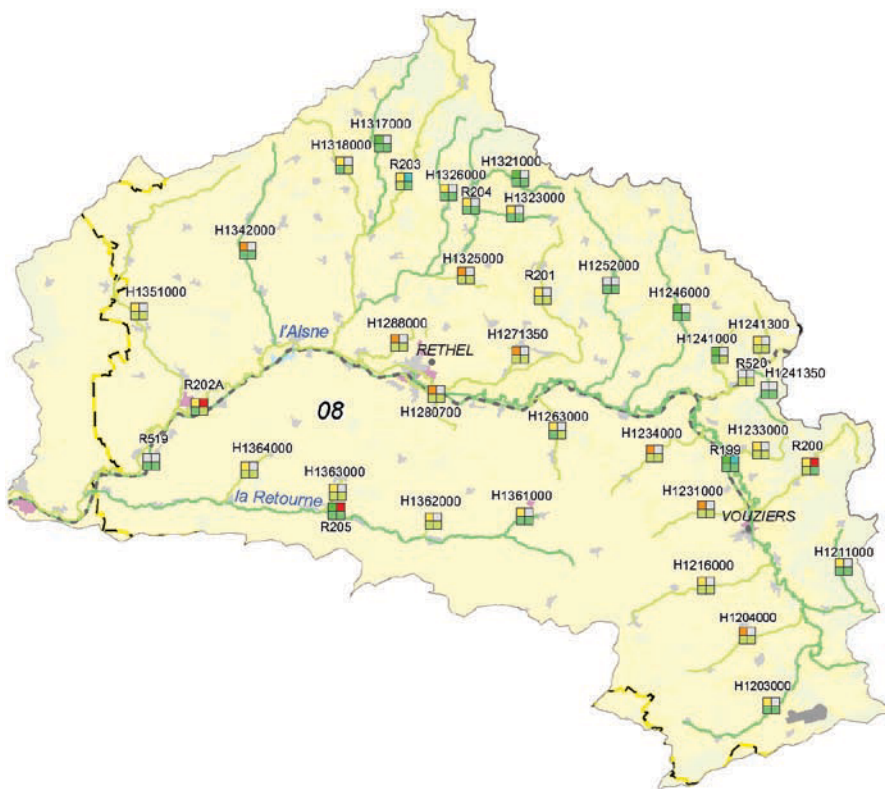
Les principaux enjeux de cette unité sont la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur **la Fournelle (R200), le ruisseau de Saulces (R201), la Vaux (R203) et le Plumion (R204)**, ainsi que la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (vallée de l'Aisne, marais de la Retourne).

L'amélioration de la qualité physico chimique de **la Vaux (R203)**, la maîtrise de l'assainissement non

collectif sur l'ensemble du bassin et la suppression des rejets ponctuels des bâtiments d'élevage les plus pénalisants (**R203 et 204**) doivent également être réalisés.

La qualité de **la masse d'eau souterraine 3207** est globalement mauvaise, de façon avérée pour le paramètre nitrate et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables.

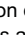
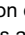
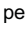
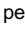
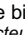
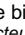
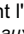
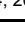
La masse d'eau souterraine 3305 est fragile (milieu karstique) et doit faire l'objet d'une attention pour la réduction des intrants.







Masses d'eaux superficielles
0 5 10 Km

Masses d'eaux souterraines
0 10 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	Localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 14 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - deux stations <2 000 eh dont une particulièrement pour l'azote et le phosphore sur une STEP	R203			C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	UH			C	
Elevages 1,7 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage - pour les élevages les plus pénalisants, hors zone vulnérable	R200, 203, 204			A, E	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 35 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	3207, 3214, 3003			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R199, 201, 202A, 203, 204			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 5,4 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	3207, 3214, 3003			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R199, 201, 202A, 203, 204			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 5,6 M€*	25	Travaux de renaturation/ restauration/ entretien de cours d'eau - entretien/plantation des ripisylves répartis sur le bassin - restauration de la dynamique fluviale naturelle sur R201 et R204 - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	UH R203, 204			C, P A	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à brochet	R199, 202A			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins et/ou mise en place des actions	R203, 204, 205			C, P	
	30	Actions concernant la gestion des plans d'eau - gestion de communication avec les plans d'eau	R205			C, P	
Zones humides et littoral 0,7 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment les prairies alluviales de la vallée de l'Aisne et massif de Signy l'Abbaye	R199, 202A, 203			C, P	
Connaissance							
Connaissance 0,7 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R199, 201, 202A, 203, 204, 205			C, I, E	
autres : 2,6 M€ ; Total = 66 M€							

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

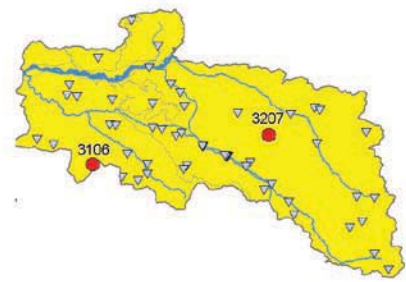
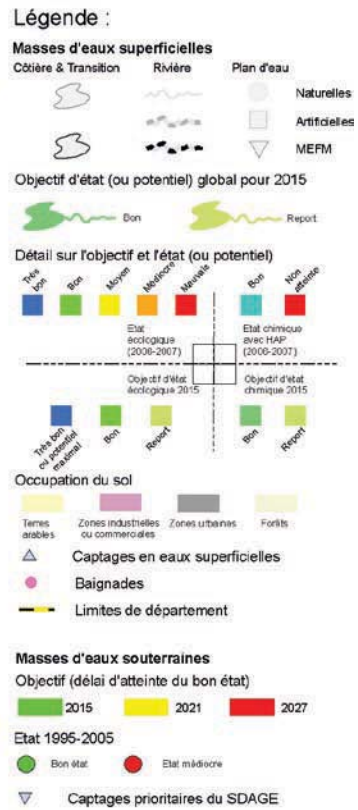


La qualité biologique est peu satisfaisante à l'aval de **la Vesle (R208 B, 209) et sur l'Ardre (R210)**.

Cette unité présente beaucoup d'enjeux forts du fait de la diversité de son territoire (agglomération de Reims, secteur viticole,...). Parmi ceux-ci figurent le renforcement du traitement des eaux usées de certaines agglomérations, la collecte et le traitement des eaux pluviales de l'agglomération de Reims, la lutte contre l'érosion (**R210**), la restauration de la dynamique fluviale naturelle de la masse d'eau

R208 B, la réduction voire suppression de la présence de pesticides liée à des usages non agricoles dans les eaux de la Vesle en aval de Reims et l'amélioration de la qualité chimique des masses d'eau superficielles **R209 et 210**.



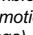
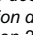
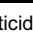
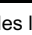
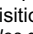
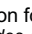
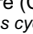
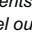


La qualité de **la masse d'eau souterraine 3207** est globalement mauvaise, de façon avérée pour le paramètre nitrate et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables.






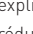
Masses d'eaux superficielles
0 5 10 Km

Masses d'eaux souterraines
0 20 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	Localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 25 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 2 stations avec amélioration pour l'azote et le phosphore (2000 à 10 000 eh) - 1 station avec amélioration pour l'azote et le phosphore (<2000eh)	R206, 209, 210			C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	UH			C	
Eaux pluviales des collectivités 56 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités	R208B			C	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers - et par les gestionnaires de réseaux de communication	R208B			C,P	
Industries et artisans 6,9 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - améliorer le traitement de trois STEP (camps militaires de Moumelon et Suipees) et lycée agricole de Somme Vesle	R206, 208A			I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 72 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - grandes cultures et cultures industrielles : mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières - dans le vignoble : promotion de la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rangs et inter rangs) en 2015 sur 50 % de chaque exploitation (en priorité AAC) et pas d'herbicides sur 50 % des surfaces en AOC des AAC ; dates d'interdiction d'application d'herbicides et enherbement des tournières (arrêté inter départemental et plan eau)	UH			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R210, R208, 209			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 35 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R210, 208A, 208B, 209			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage - surtout dans les vignobles : recueillir et traiter de manière appropriée (dimensionnement des bassins de décantation et aménagements parcellaires) les eaux de ruissellement des secteurs impactant le milieu naturel ou les ressources en eau potable ; enherber les interrangs et maintenir les zones non plantées enherbées.	R208B, R209, R210, R202B			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 5,4 M€*	25	Travaux de renaturation/ restauration/ entretien de cours d'eau - limiter la création de peupleraies en fond de vallée et/ou supprimer la première rangée (R209) - restauration de la dynamique fluviale naturelle (sur R208B et R209)	R208B, R209			C, P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à truites ; préservation des espèces patrimoniales	R206 R210			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins et amélioration de la franchissabilité	R208 R209			C, P	
	29	Limitation, contrôle, renaturation et/ou étude d'impact des extractions de granulats	R202B, R209			C,P ,I	
Zones humides et littoral 0,4 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment les marais de la Vesle, pelouses et marais du Tardenois	R208B, 209, 210			C, P	
	32	Animation, diagnostic, étude, suivi concernant les zones humides - identifier et classer les zones humides					
Gestion quantitative							
Prélèvements 0,1 M€*	35	Réduction des prélèvements d'eau - études ou actions de gouvernance sur la gestion de la rareté de l'eau - renforcer les économies d'eau par collectivités, agriculture et industries	R208, 206, 207			C, E	
Connaissance							
Connaissance 2,4 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R202B, 206, 208 209, 210			C, I, E	
Total = 203 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :

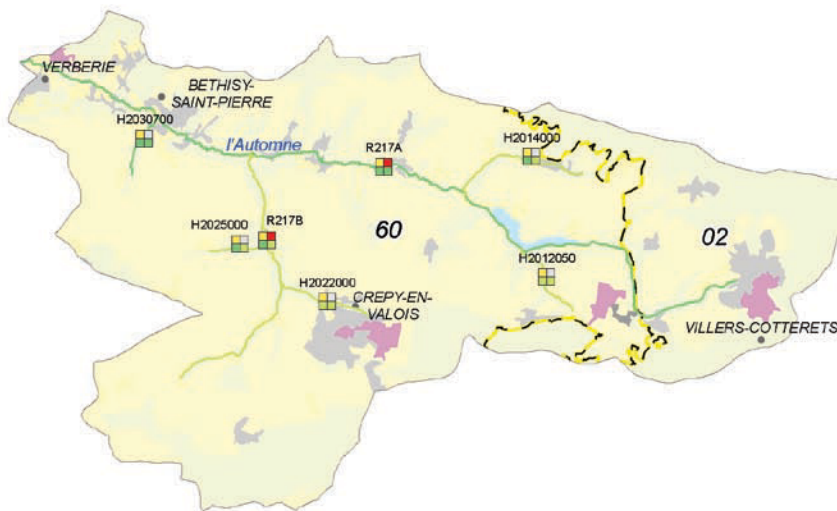
- E = Etat et ses établissements publics,
- C = Collectivités et leurs établissements publics,
- I = Industriels & artisans,
- A = Agriculteurs,
- P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Globalement la qualité biologique est satisfaisante sur **l'Automne (R217 A)** et **le ru de Sainte Marie (R217 B)**. Cependant elle devra être renforcée par des travaux de restauration de la dynamique fluviale naturelle sur ces deux masses d'eau qui ont un objectif de bon état en 2015 pour l'Automne et en 2021 pour le ru de Sainte Marie.

Pour préserver **la masse d'eau souterraine 3104**, il est important de développer les actions de réduction des intrants (paramètres nitrates et pesticides) avec un accent particulier pour les aires d'alimentation des captages.



Légende :

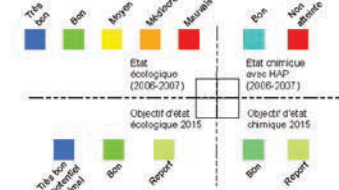
Masses d'eaux superficielles



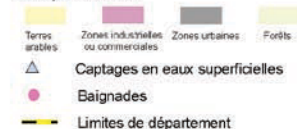
Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



Occupation du sol



Masses d'eaux souterraines

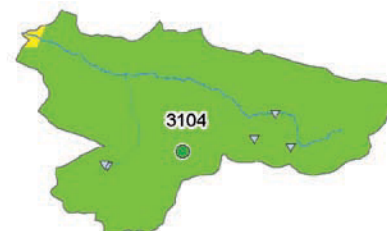
Objectif (délai d'atteinte du bon état)



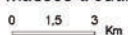
Etat 1995-2005



Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<i>Réduction des pollutions ponctuelles</i>							
Eaux usées des collectivités 11 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur trois STEP (2 à 10 000 eh) et une STEP < 2000eh	UH			C	
<i>Réduction des pollutions diffuses agricoles</i>							
Apports de fertilisants et pesticides 9,5 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■		A, E	●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE	UH	▲		A, E	●
Transferts 0,6 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH	■		A	
<i>Protection et restauration des milieux</i>							
Rivières 3,8 M€*	25	Travaux de renaturation/ restauration/ entretien de cours d'eau - restauration de la dynamique fluviale naturelle - limiter la création de peupleraies en fond de vallée et / ou supprimer la première rangée	UH			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins	UH			C, P	
<i>Connaissance</i>							
Connaissance 0,4 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	UH			C, I, E	●
autres : 3 M€ ; Total = 22 M€							

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E = Etat et ses établissements publics, C = Collectivités et leurs établissements publics,

I = Industriels & artisans, A = Agriculteurs, P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

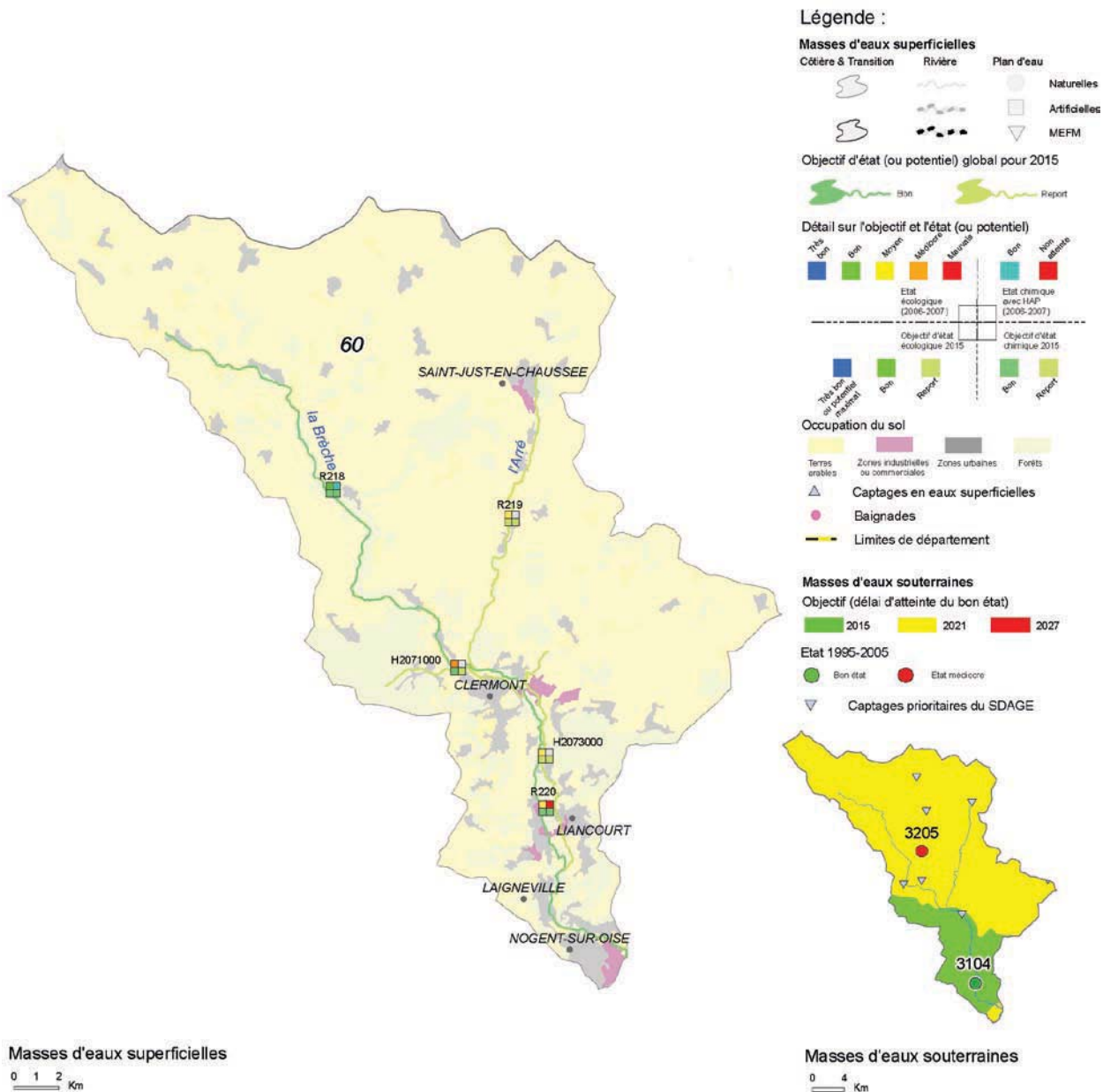


Globalement la qualité biologique de **la Brèche (R218 et R220)** et de **l'Arré (R219)** est peu satisfaisante.




L'amélioration de leur qualité nécessite le renforcement du traitement des rejets urbains, la restauration et l'entretien des rivières et de leurs annexes à l'échelle de l'unité hydrographique, ainsi que la maîtrise des phénomènes d'érosion et de ruissellement


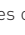
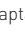
en particulier sur l'amont du bassin (**R 218 et 219**).

L'état de dégradation des eaux souterraines, et en particulier de **la masse d'eau 3205** par les nitrates et les pesticides, incite à renforcer les actions de réduction des intrants sur l'ensemble de ce territoire et plus particulièrement sur les captages très dégradés situés dans la partie amont.



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M O	S D
<i>Réduction des pollutions ponctuelles</i>					
Eaux usées des collectivités 25 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour le phosphore sur une STEP (2 à 10 000 eh)	R220		C
Eaux pluviales des collectivités 2,2 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités	R219, 220		C
<i>Réduction des pollutions diffuses agricoles</i>					
Apports de fertilisants et pesticides 9,2 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A, E ●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH		A, E ●
Transferts 6,1 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH		A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R218, R219		A
<i>Protection et restauration des milieux</i>					
Rivières 2 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration de la dynamique fluviale naturelle - limiter la création de peupleraies en fond de vallée et / ou supprimer la première rangée	UH R218, R220		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins	R218, R221		C, P
<i>Connaissance</i>					
Connaissance 0,7 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	UH		C, I, E ●
<i>Gouvernance</i>					
Gouvernance 0,2 M€*	40	Actions territoriales - mettre en œuvre un SAGE	UH		C
autres : 3,4 M€ ; Total = 48 M€					

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissement publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

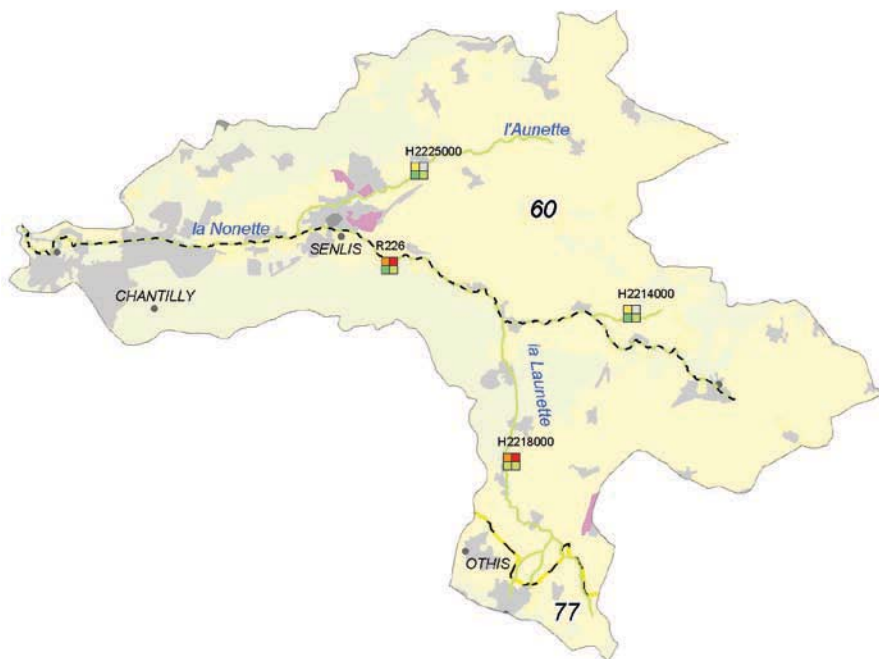


Globalement, la qualité biologique est peu satisfaisante sur **la Nonette (R226)**, essentiellement en raison d'une forte modification du milieu.

L'amélioration de la qualité passe par le renforcement du traitement des rejets urbains (phosphore et azote), la réduction voire la suppression de la présence de pesticides liée à des usages non agricoles et la lutte contre les pollutions ponctuelles

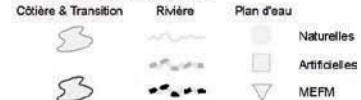
d'origine agricole. Des problèmes de ruissellement sont observés sur des vallées sèches (secteur de Baron).

Pour préserver **la masse d'eau souterraine 3104**, il est important de développer les actions de réduction des intrants (paramètres nitrates et pesticides), et d'accentuer l'effort dans les aires d'alimentation des captages.



Légende :

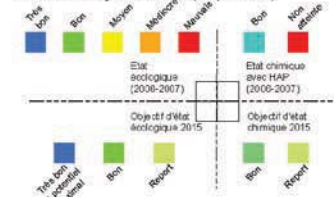
Masses d'eaux superficielles



Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



Occupation du sol



Masses d'eaux souterraines

Objectif (délai d'atteinte du bon état)



Etat 1995-2005



Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles

0 1,25 2,5 Km

Masses d'eaux souterraines

0 4 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 9,2 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - pour le phosphore (1 STEP <2000 eh) ; pour l'azote et le phosphore (1 STEP 2000-10 000 eh et 1 STEP <2000eh) ; pour l'azote (1 STEP <2000 eh) ; et des performances de traitement d'une station de 2000 à 10 000eh	R226			C	
Eaux pluviales des collectivités 2,2 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - réalisation de 4 bassins de stockage pour traiter les eaux en temps de pluie	UH			C	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH	■		C,P	●
Industries et artisanats 2,2 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - amélioration traitement d'une station d'épuration industrielle (chimie)	R226			I	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 5,4 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■		A, E	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	UH	■		A	●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE	UH	▲		A, E	●
Transferts 0,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH	■		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau et fossés au-delà de la conditionnalité	UH			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 2,5 M€*	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau - opération test d'amélioration du fonctionnement morphologique du cours d'eau	UH			C, E	
Zones humides et littoral 0,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides	UH			C, P	
Connaissance							
Connaissance 0,3 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	UH			C, I, E	●
Total = 23 M€							

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



La qualité biologique est bonne sur l'Oise et ses principaux affluents, excepté sur les bassins du **Morteau (R177 B) et du Noirieux (R177 A)**.

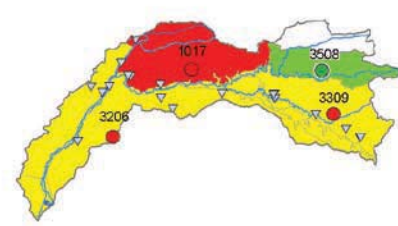
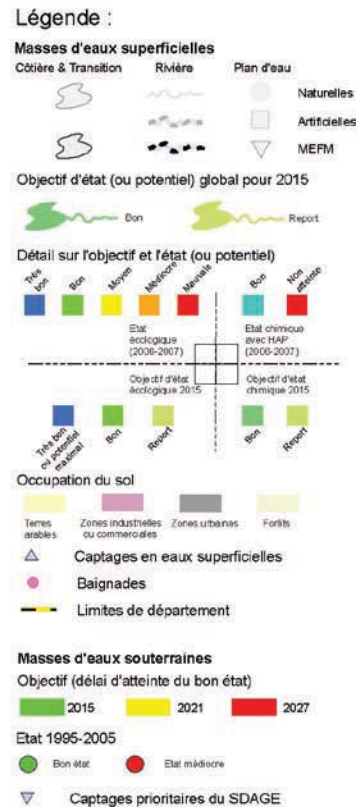
Les enjeux sont différents selon les territoires :

- amélioration du traitement des eaux usées industrielles dans le secteur de Boué,
- renforcement de la bonne qualité physico-chimique et chimique des eaux en amont de la prise d'eau d'Englancourt,
- préservation de la dynamique fluviale naturelle des masses d'eau **R174, 176 et 178A (Oise à l'aval de l'unité hydrographique)** ainsi que le maintien des prairies alluviales,
- poursuite de la suppression des rejets ponctuels

des bâtiments d'élevage en tête de bassin sur le Ton (R175), le Gland (R173) et l'Oise à l'amont de cette unité hydrographique (R172).

L'amélioration des rejets industriels, source majeure de pollution, n'apparaît pas techniquement ni économiquement réalisable à ce jour **(R177B)**.

Les masses d'eau souterraine 3206 et 3309 sont très sensibles aux pollutions par les pesticides, mais également par les nitrates pour la nappe 3206. Les efforts pour protéger les captages situés à l'aval du bassin devront être particulièrement importants pour compenser une occupation du sol qui leur est peu favorable.





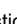
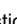
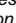
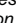


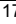
Masses d'eaux superficielles







Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	Localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 20 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 6 STEP de 2 000 à 10 000 eh et 1 STEP de moins de 2 000 eh	R172, 173, 176, 177B, 178A			C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	UH			C	
Eaux pluviales des collectivités 0,9 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - collecte et stockage des rejets par temps de pluie d'une agglomération	R174			C	
Industries et artisans 2,4 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - dans la branche agro-alimentaire : maintien d'une station d'épuration industrielle aux meilleures techniques disponibles ; amélioration de 3 autres	R174, 177B, 178A			I	
Elevages 1,3 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage - pour les élevages les plus pénalisants, hors zone vulnérable	R172, 173, 175			A, E	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 19,2 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH sauf 3508			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R175, 176, 177A, 178A			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 2,4 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH sauf 3508			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R175, 176, 177A, 178A			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R173			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 5,1 M€*	25	Travaux de renaturation/ restauration/ entretien de cours d'eau - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	R173, 174, 175, 176, 177A,B			A	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à truites	R173, 175			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins	R175			C, P	
Zones humides et littoral 0,3 M€*	32	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment vallée de l'Oise et massif d'Hirson	R178A			C, P	
Connaissance							
Connaissance 0,1 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R172, 173, 174, 177A, B, 178A			C, I, E	
autres : 0,2 M€ ; Total = 52 M€							

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

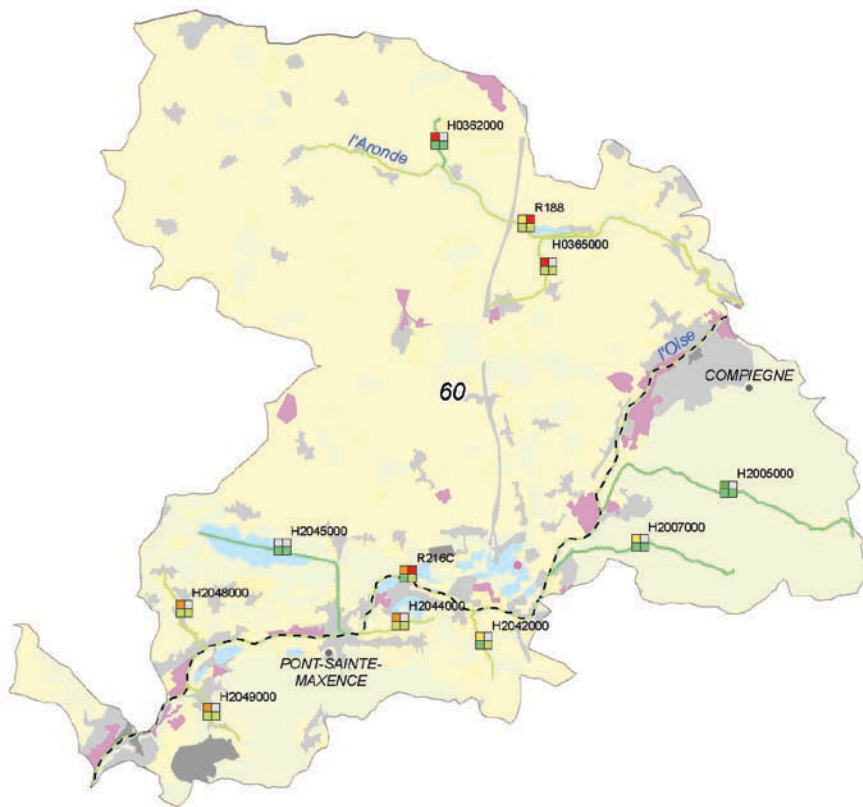


La qualité biologique n'est pas satisfaisante sur **l'Aronde (R188)** à cause de perturbations hydromorphologiques. La qualité physico-chimique est altérée sur cette partie de **l'Oise (R216C)**.

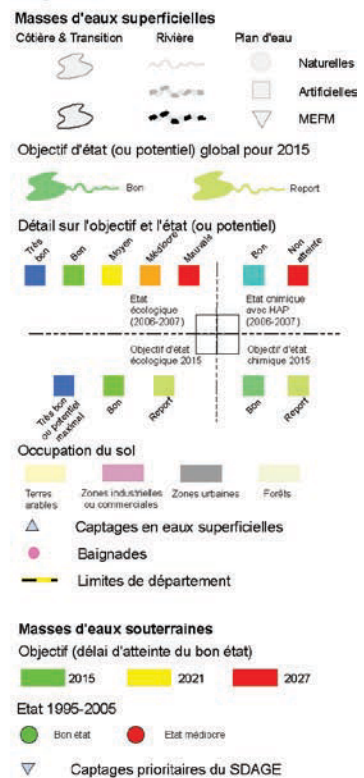
Sur **l'Oise**, les principaux enjeux sont l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux, en particulier sur les paramètres azote et matière organique, le maintien en l'état et/ou l'aménagement des berges, la lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine agricole ainsi que la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (marais de Sacy).

Pour **l'Aronde** les enjeux majeurs portent sur la restauration de la diversité des habitats et la gestion équilibrée de la ressource.

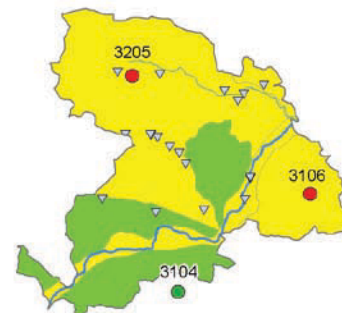
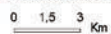
L'état de dégradation des eaux souterraines et en particulier **la masse d'eau 3205** par les nitrates et les pesticides, incite à renforcer les actions de réduction des intrants sur l'ensemble du territoire. Les aires d'alimentation de captages fortement exposés sur le bassin de **l'Aronde** et au **nord est du bassin de la masse d'eau R216C** devront être protégées en priorité.



Légende :












Masses d'eaux superficielles

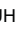




Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 25 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - pour le traitement de l'azote et du phosphore sur 1 STEP (<2000 eh) - les performances de traitement de 2 STEP (<2000 eh)	R188			C	
	4	Animation, contrôle ou gestion/planification de l'assainissement des eaux usées - favoriser la réalisation effective d'un équipement d'épuration commun à deux communes	R188			C	
Eaux pluviales des collectivités 6,3 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - pour les collectivités >10 000 eh	R216C			C	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 9,5 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R216C			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables AAC stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 1,2 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH			A	
	22	Création et entretien de zones tampons le long des rivières (bandes enherbées) - extension à tous les cours d'eau et fossés au-delà de la conditionnalité	R216C			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R188			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 4,5 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - limiter la création de peupleraies en fond de vallée et / ou supprimer la première rangée	R188			C, P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à brochet	R216C			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - amélioration de la franchissabilité d'un barrage	R216C			C, P	
Zones humides et littoral 0,5 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment marais de Sacy le Grand	R216C			C, P	
Gestion quantitative							
Prélèvements	35	Réduction des prélèvements d'eau - renforcer les économies d'eau, collectivités, agriculture et industries	R188			C, E	
Connaissance							
Connaissance 1,1 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R188, 216C			C, I, E	
autres : 7,5 M€ ; Total = 56 M€							

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

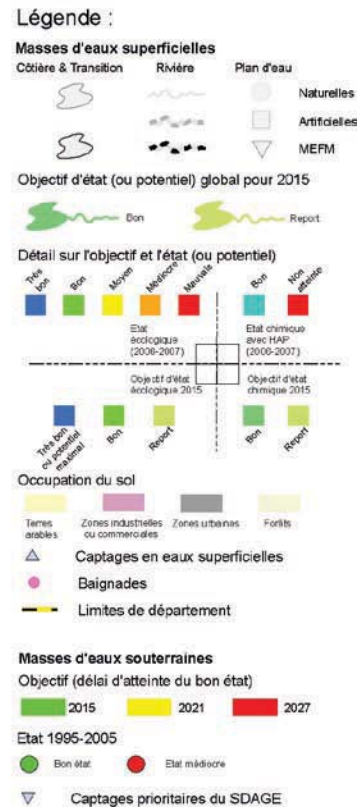
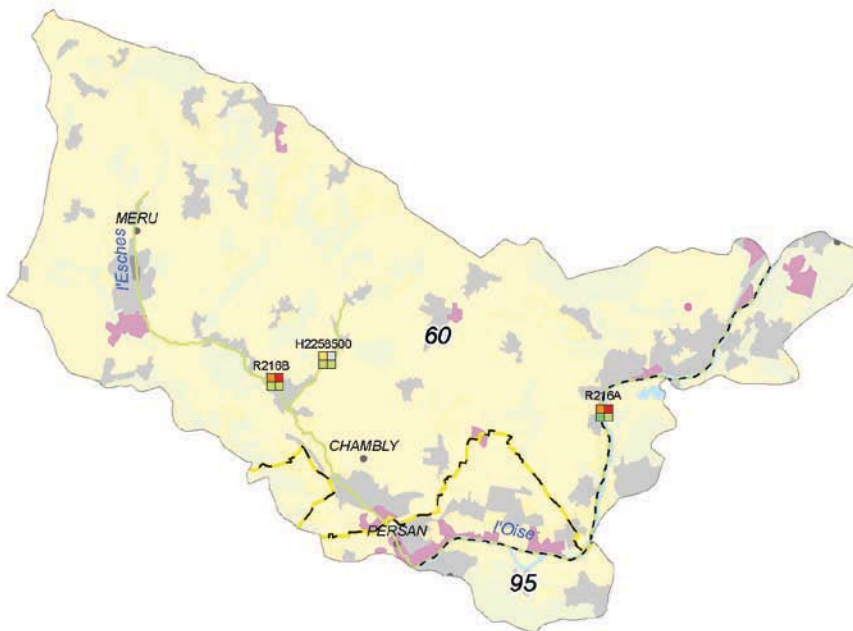


La qualité biologique est peu satisfaisante sur l'**Esches (R216 B)** à cause de perturbations hydromorphologiques ; la qualité physico-chimique est altérée sur cette partie de l'**Oise (R216 A)**.

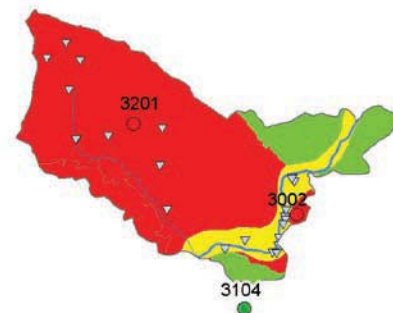
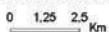
Sur la rivière **Oise**, les principaux enjeux sont l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux, le maintien en l'état et la lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine agricole.

Pour l'**Esches**, la restauration de la diversité des habitats est une priorité.

La **nappe d'eau souterraine 3201** sous l'Esches et l'Oise aval est particulièrement vulnérable vis-à-vis des nitrates et phytosanitaires. Elle doit être protégée en priorité. Une action renforcée doit être mise en place sur les aires d'alimentation de captages situés dans le bassin de l'**Esches (R216 B)**.





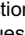
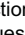
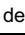
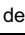



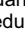
Masses d'eaux superficielles


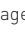




Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
<i>Réduction des pollutions ponctuelles</i>							
Eaux usées des collectivités 7,8 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - une STEP >10 000 eh	R216A			C	
Eaux pluviales des collectivités 3,5 M€*	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH			C,P	
<i>Réduction des pollutions diffuses agricoles</i>							
Apports de fertilisants et pesticides 8,8 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R216A			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 0,4 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau et fossés au-delà de la conditionnalité	R216A			A	
<i>Protection et restauration des milieux</i>							
Rivières 1,1 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration de la dynamique fluviale naturelle ; reconstitution d'une ripisylve sur les berges de l'Esches	R216B			C, P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à brochet (R216A et C) et à truites (R216B)	R216A, B et C			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - amélioration de la franchissabilité d'un barrage (R216A), et identification des besoins (R216B)	R216A, B			C, P	
<i>Connaissance</i>							
Connaissance 0,3 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R216A, B			C, I, E	
autres : 3,1 M€ ; Total = 25 M€							

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



La qualité biologique est mauvaise sur **le Matz (R187) et la Verse (R186)** ainsi que la qualité physico-chimique sur **la Divette (R185) et la Verse**. Un risque sur la qualité chimique est également identifié sur la Verse.

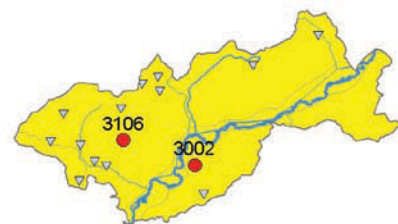
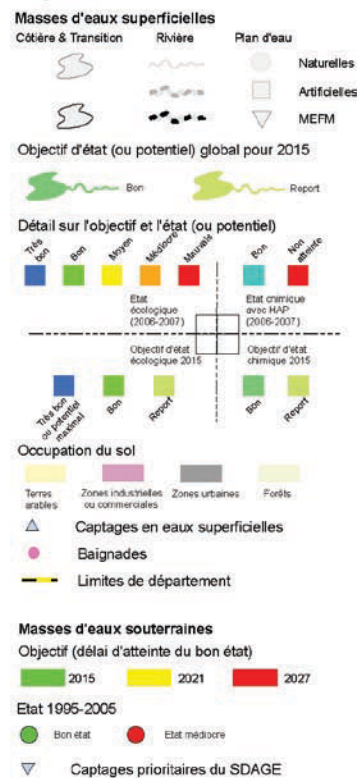
Les principaux enjeux de cette unité sont l'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux de **la Verse et de la Divette** ; la restauration de la dynamique fluviale naturelle et de la diversité des habitats sur **la Verse et le Matz** ; le maintien, la préservation et la gestion des prairies alluviales, zones

humides à fort intérêt patrimonial le long de l'axe Oise ; ainsi que la lutte contre les pollutions d'origine agricole et non agricole vis-à-vis des produits phytosanitaires sur **l'Oise et la Verse**.

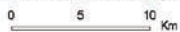
La nappe alluviale (3002) et la nappe de **la craie (3206)** sont sensibles aux pollutions diffuses. Des actions contre ces pollutions devront être développées et renforcées dans les aires d'alimentation de captages notamment pour celles situées dans les bassins du Matz et de la partie aval de l'Oise (R 185).



Légende :



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	Localisation	M	O	S	D
<i>Réduction des pollutions ponctuelles</i>							
Eaux usées des collectivités 23,5 M€	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour matière organique, azote et phosphore sur 1 STEP (2000-10 000 eh) - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur une STEP (<2000 eh)	R185 (Divette) R178B			C	
	4	Animations, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - étude du transfert du rejet de la STEP de Noyon dans l'Oise	R186			C, E	
Eaux pluviales des collectivités 6,2 M€	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - collecte et stockage des rejets pluviaux	R185			C	
Industries et artisanats 10,5 M€	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - amélioration traitement de deux stations d'épuration industrielle (chimie et mécanique)	R178b			I	●
<i>Réduction des pollutions diffuses agricoles</i>							
Apports de fertilisants et pesticides 11,4 M€	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■		A, E	●
	16	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R185, 186, 187	■		A	●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	R186	■		C, P	●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH	▲		A, E	●
Transferts 6,3 M€	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH	■		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R185, 186, 187			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R186, 187			A	●
<i>Protection et restauration des milieux</i>							
Rivières 5 M€	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration de la dynamique fluviale naturelle (R185, 187, amont R186) ; reconstitution d'une ripisylve (amont R186)	amont R186, R187, R185			C, P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - recréation, diversification des habitats (R186, 187) ; gestion de frayères à brochet (R185, 178B)	R178B, 185, 186, 187			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - reconnexion des annexes hydrauliques	R178B			C, P	
Zones humides et littoral 0,6 M€	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment prairies alluviales de la vallée de l'Oise	R185, 178B			C, P	
<i>Connaissance</i>							
Connaissance 0,6 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R178B, 185, 186, 187			C, I, E	●
Total = 64 M€							

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



La qualité biologique est mauvaise sur le **Vilpion (R180)** du fait de l'hydromorphologie et de la qualité de l'eau ; elle est satisfaisante sur les autres masses d'eau.

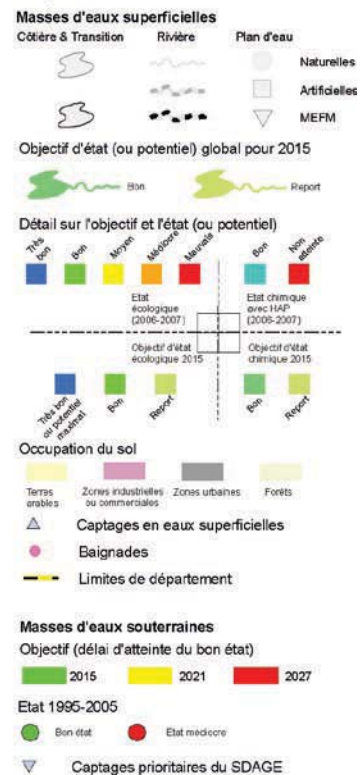
L'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique (présence de pesticides d'origine agricole) est nécessaire à l'**aval de la Serre (R180, 183)** et sur **la Souche (R182)**. La lutte contre l'érosion (**R179 et 180, amont de la Serre**), la restauration de la dynamique fluviale naturelle et de la diversité des

habitats sur l'ensemble du bassin ainsi que la préservation des milieux humides à fort intérêt patrimonial (marais de la Souche) sont les enjeux importants de cette unité.

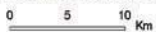
La masse d'eau souterraine 3206, fortement contaminée, est particulièrement vulnérable le long des vallées alluviales de la Serre et de la Souche ; les captages des alentours de Laon, Crécy-sur-Serre et Marle devront être particulièrement protégés du fait de l'absence d'une protection naturelle.



Légende :



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 15,5 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur trois STEP (2 000-10 000 eh) et 1 STEP (< 2000 eh)	R180, 182, 183			C	
Industries et artisans 1,7 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - étudier les possibilités de limiter l'impact d'une industrie (Agro alimentaire)	R183			I	
Elevages 1,4 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage - pour les élevages les plus pénalisants, hors zone vulnérable	R179			A, E	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 32 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	3206			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	UH			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 5,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	3206			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	UH			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R179, 180			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 8 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - entretien/plantation des ripisylves répartis sur le bassin - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	UH R179, 181			C, P A	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à truites - gestion de frayères à brochet	R179 R183			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - reconnections d'annexes hydrauliques - identification des besoins	R182 R179, 180, 181, 183			C, P	
Zones humides et littoral 0,7 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment les Landes de Versigny et le marais de la Souche	R182			C, P	
Gestion quantitative							
Prélèvements	35	Réductions des prélèvements d'eau	R182			C, I, A	
Connaissance							
Connaissance 0,3 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R180, 182, 183			C, I, E	
autres : 1,7 M€ ; Total = 68 M€							

Signale des actions contribuant à protéger les captages, les nappes, le littoral ; menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



La qualité biologique est satisfaisante sur l'ensemble de cette unité hydrographique. En ce qui concerne la qualité physico-chimique, la masse d'eau **aval du Thérain (R225)** est problématique.

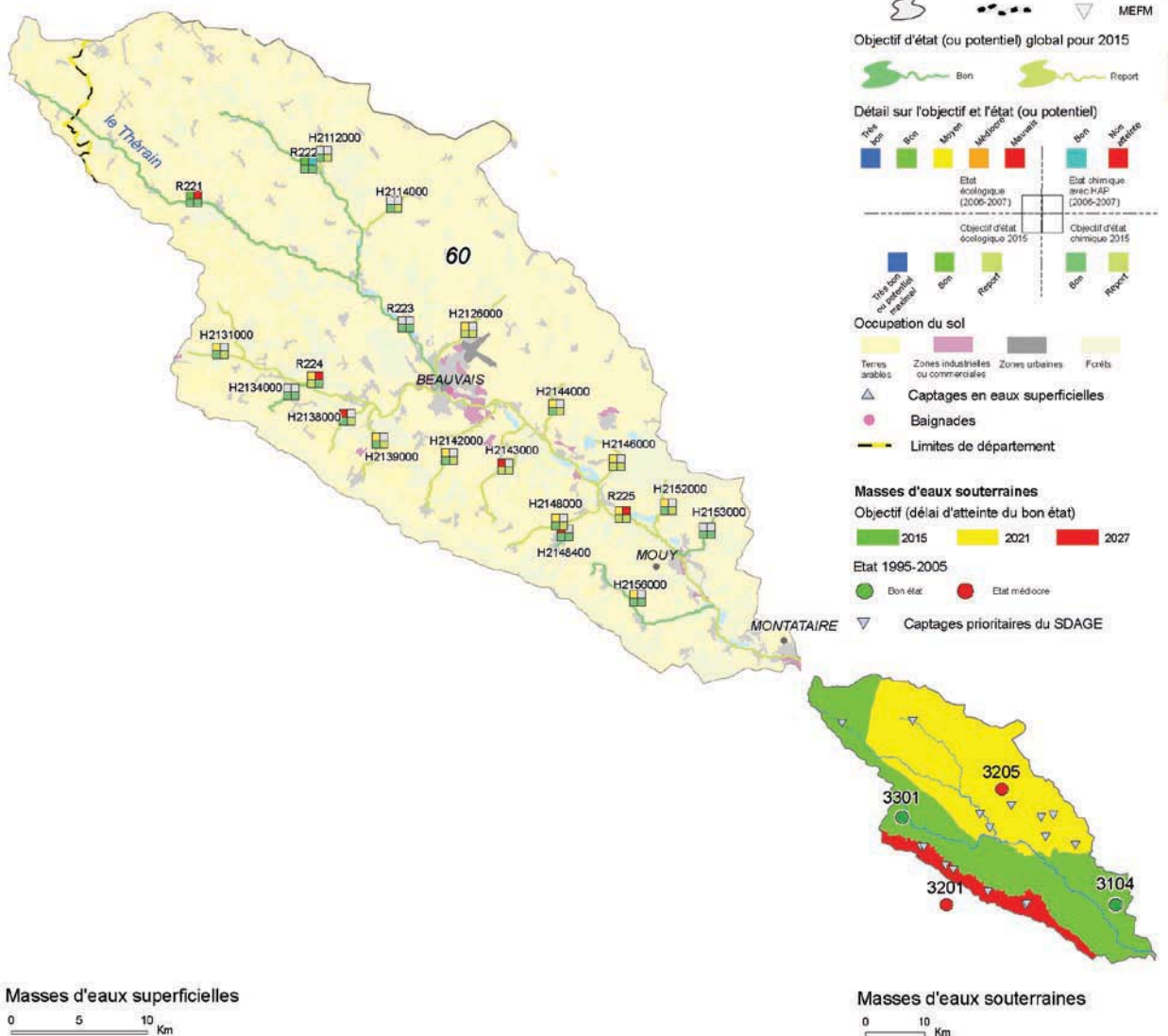
Plusieurs enjeux sont observés sur cette unité :

- amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux de **l'Avelon (R224)** et du **Thérain aval (R225)**
- restauration de la dynamique fluviale naturelle (**R225**), de la diversité des habitats (**R224**) et de la continuité biologique (**R221, 222, 224 et 225**)
- lutte contre les pollutions d'origine agricole, la









lutte contre l'érosion sur l'amont du Thérain (R221) et le petit Thérain (R222)

- préservation des zones humides à fort intérêt patrimonial (landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise)




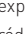
La majorité des **masses d'eau souterraines** présente une vulnérabilité intrinsèque aux polluants qui incite à la mise en œuvre de mesure forte de protection contre les pollutions diffuses, avec en particulier des mesures de conversion de l'occupation du sol. Les aires d'alimentation de captage devront être protégées en priorité.



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M	O	S	D
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 24 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur 1 STEP < 2 000 eh et sur 3 STEP de 2 000 à 10 000 eh	R221, R224, 225			C	
	4	Animations, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - favoriser la réalisation effective d'un équipement d'épuration commun à trois communes	R225			C	
Eaux pluviales des collectivités 3,9 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - collecte et stockage des rejets pluviaux	R225			C	
Industries et artisanats 7,6 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - améliorer le traitement des matières organiques, de l'azote d'une STEP industrielle (Chimie)	R225			I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 18 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	3205, 3201, 3104			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R224, 225			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 8 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	3205, 3201, 3104			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau et fossés au-delà de la conditionnalité	R224, 225			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R221, 222			A	
Protection et restauration des milieux							
Rivières 4,3 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - limiter la création de peupleraies en fond de vallée et / ou supprimer la première rangée ; dynamique fluviale naturelle - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	R225 R221, 222, 224			C, P A	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à truites	R221, 222, 224, 225			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins	UH			C, P	
	30	Actions concernant la gestion des plans d'eau - gestion de communication avec les plans d'eau	R223, 225			C, P	
Zones humides et littoral 0,2 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise et la plaine alluviale du Thérain en aval de Beauvais	R224, 225			C, P	
Connaissance							
Connaissance 0,7 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R224, 225			C, I, E	
Gouvernance							
Gouvernance 0,2 M€*	40	Actions territoriales - mettre en œuvre un SAGE - mettre en place une gestion pérenne pour l'usage baignade (maintien de la qualité d'eau) sur R223	UH			C	
Total = 67 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

